

## CONSEIL NATIONAL DES COMITES POPULAIRES (CNCP) DE MARTINIQUE

### Message au II<sup>ème</sup> Congrès de l'UIS des P&R de la FSM (Bogota 27 et 28 février 2019)

Le CNCP adresse ses plus vives félicitations au II<sup>ème</sup> Congrès de l'UIS des P&R de la FSM. A cette honorable assemblée nous souhaitons un travail fructueux qui puisse profiter à tous par delà les frontières géographiques et nationales et saluons en même temps tous les délégués qui ont pris fait et cause pour les P&R, marginalisés dans le contexte néolibéral dominant.

Ne pouvant participer physiquement aux travaux, nous avons tenu à vous adresser une contribution présentant la situation générale de nos aînés (P&R) de Martinique.

Notre pays, sous domination française depuis le 16<sup>ème</sup> siècle, est soumis à un statut juridique de Collectivité Territoriale depuis décembre 2015.

A l'heure où les acquis sociaux sont attaqués de toutes parts, il est important de rappeler, qu'en Martinique, ils n'ont jamais relevé de la bienveillance des colonialistes français. Ils ont été imposés par des luttes donnant lieu à de féroces répressions de la part de la soldatesque coloniale : grande grève de 1900 qui fit 10 morts et 21 blessés au François ; 1925 : tuerie au Diamant ; 1935 : marche de la faim avec occupation de Fort de France, etc. La dernière grande grève des ouvriers agricoles s'est soldée par 3 morts et des dizaines de blessés (Chalvet 1974).

Les lois sociales votées en France sont étendues très longtemps après en Martinique.

Dans ces conditions, les travailleurs ont été soumis tout au long de leur vie à des salaires très en deçà du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) alors en vigueur en France. En conséquence, en fin de carrière, ils se retrouvent avec de très basses pensions de retraite.

Selon des données officielles de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, 55. 400 retraités du régime général ont perçu en moyenne une pension d'un montant de 769€, en 2012.

En ce qui concerne le régime agricole, ce montant tombe à 447€. Il faut préciser que dans le cas de certaines catégories (employées de maison ; ouvriers agricoles), aucune retraite complémentaire ne vient abonder ces maigres ressources. Cela, dans un contexte où le coût de la vie en Martinique est de 40% supérieur à celui qui a cours en France.

Concernant le régime général, le fonctionnement du système, jusqu'à une époque récente, a connu de graves dérives. Alors que les maîtres de l'économie manifestaient leur hostilité vis à vis des avancées sociales, aucun contrôle n'a été instauré au départ et dans beaucoup de cas, alors que les cotisations étaient retenues, le travail n'était pas déclaré. En conséquence, au moment de partir à la retraite et en l'absence d'information préalable, les salariés sont confrontés à des reconstitutions de carrière dégradées et sous évaluées.

Eu égard au faible niveau des pensions accordées à la plupart des travailleurs, il a été institué un système de *minimum vieillesse*. En Martinique les ayants-droit représentent 40% du total des pensionnés contre 25% en France. Les subsides accordés par le

gouvernement pour atteindre ce minimum donnent lieu à des hypothèques garantissant leur remboursement par les héritiers.

A l'échelon des DOM (Département d'Outre-Mer), environ 50% des pensionnés en moyenne vivent sous le seuil de pauvreté.

Les grandes difficultés qui frappent la majorité des retraités de notre pays sont aggravées aujourd'hui par les politiques ultralibérales imposées par l'Union Européenne et le gouvernement français, et la tendance aujourd'hui est clairement à la récupération des avancées. On observe ainsi que les cotisations cogérées par le patronat et le monde syndical aiguïssent l'appétit des prédateurs de la finance qui manœuvrent pour casser le modèle de retraite par répartition, au profit des assurances et autres fonds de pensions. D'autres dangers pointent à l'horizon, tel le projet de réforme de la *pension de réversion*. En pareille circonstance la solidarité s'impose. Actifs et retraités ont des intérêts communs et la convergence de leurs luttes en vue de meilleures conditions de vie est à l'ordre du jour.

Nous rejetons fermement la réforme envisageant l'instauration d'un système à points, les systèmes de bonus-malus, l'augmentation du nombre d'annuités, le prélèvement d'impôts sur les pensions. Nous exigeons l'indexation stricte du montant des pensions sur l'augmentation des prix à la consommation.

Les richesses produites par les travailleurs doivent garantir une vie digne à tous les retraités. Ce sont les bénéfices colossaux réalisés par les grands groupes au profit exclusif d'actionnaires toujours plus avides qui doivent être remis en cause! Les sommes astronomiques reversées en dividendes doivent permettre de garantir un revenu anti précarité universel opposable.

Camarades,

Face au cynisme ultra libéral, renforçons notre solidarité et mobilisons nous !

Nous souhaitons plein succès à vos travaux.

**Pour le CNCP :**  
**Le Président Jean ABAUL**